

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 28 septembre 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

1.1 – Ressources Humaines

1.1.6 Définition du périmètre des missions du Chargé de Mission Égalité Femmes/Hommes et de genre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
VU l'avis du Comité Social d'Administration de l'Établissement, réuni en séance le 22 septembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 29 voix pour et 0 voix contre, la définition du périmètre des missions du Chargé de Mission Égalité Femmes/Hommes et de genre. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 29 septembre 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Mission Égalité Femmes/Hommes et de genre

Contexte

La Charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans l'Enseignement supérieur élaborée par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) (désormais France Universités), la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Grandes Écoles (CGE), avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère des Droits des Femmes, a été adoptée par la CPU en janvier 2013. Elle vise à accompagner la mise en œuvre d'une politique d'égalité réelle dans les universités.

S'inscrivant dans cette démarche, consciente de sa responsabilité sociale en tant qu'employeuse et de sa responsabilité sociétale en tant qu'actrice de la formation et de la recherche, l'Université du Mans a souhaité promouvoir et garantir à ses membres, personnels et usagers, le respect de l'égalité à tous les niveaux. Dans ce contexte, elle a créé une mission Égalité Femmes/Hommes et de genre.

Mission

La mission Égalité Femmes/Hommes et de genre consiste à agir, et faire agir, d'une part, pour la promotion de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et de genre, au sein des personnels, d'autre part, pour la sensibilisation des étudiantes et des étudiants en formation initiale et stagiaires de la formation continue aux questions d'égalité femmes/hommes et de genre, tant pour les éclairer dans leurs choix d'études que pour les aider dans leur vie étudiante et dans leur vie professionnelle future.

La personne en charge de la mission aura pour responsabilité de :

1/ Veiller au respect de l'égalité des sexes et de genre dans le recrutement, le suivi et le déroulement de carrière des personnels.

- Dans ce cadre, et conformément à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (30/11/2018), et de l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, coordonner, avec les services concernés et la direction, la mise en œuvre du plan d'action Égalité Professionnelle Femmes/Hommes (voté en février 2021), son suivi, son évaluation et son bilan.
- Effectuer, avec le concours du service de la Formation, un suivi annuel des formations portant sur l'égalité professionnelle proposées aux agents. Le cas échéant, mettre en place des actions de mobilisation et de formation des personnels sur l'égalité professionnelle.
- Participer aux différents plans et programmes de l'établissement ayant en axe principal ou secondaire les questions d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes et de genre, et la lutte contre les discriminations sexuelles, sexistes et de genre, pour apporter son expertise.

2/ Promouvoir la mixité dans les filières d'études de l'établissement, inciter les étudiantes à se diriger vers des études longues, développer des enseignements transversaux sur les rapports sociaux de sexe, prévenir le harcèlement sexuel.

3/ Participer à la coordination et au fonctionnement du dispositif d'écoute et d'accompagnement des victimes ou témoins de violences sexistes ou sexuelles (Cellule V2S) de Le Mans Université et au recrutement des membres d'écoute, personnels et étudiants.

4/ Participer à la mise en place et au fonctionnement du réseau « correspondantes et correspondants égalité » de l'université à compter de 2023.

5/ Travailler à la mise en réseau de l'Université du Mans avec les partenaires locaux sur les questions d'égalité Femmes/Hommes et de genre, ainsi que la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : Collectif Toutsexplique72 (Planning Familial, CIDFF, Solidarité Femmes, Homogène...) délégation départementale Droits des Femmes, Éducation nationale... afin d'établir des actions mutualisées.

En concertation avec les composantes, les laboratoires, les services et l'équipe de gouvernance, le travail de la personne en charge de la mission consistera, notamment, à :

- ✓ établir avec les différentes composantes, laboratoires et services un diagnostic et définir des axes prioritaires et des actions concrètes pour chacun d'eux et pour la politique globale de l'établissement (plan d'action), en concertation avec les correspondantes et correspondants égalité.
- ✓ promouvoir des actions de formation-sensibilisation sur les questions d'égalité Femmes/Hommes et de genre, à l'intention de l'ensemble de la communauté universitaire.
Une action de sensibilisation sera notamment destinée aux directeurs/directrices de composantes, laboratoires et aux responsables de services ; en concertation avec le service de formation, la DRH et la direction de la recherche.

La mission Égalité Femmes/Hommes et de genre organise en binôme avec la personne en charge de la mission inclusion, le groupe de travail « Égalités » ouvert à toute la communauté universitaire. Ce groupe se réunit 4 à 5 fois par an, avec pour objectif d'identifier les actions et les moyens de sensibilisation pour l'égalité et contre les VSS à prioriser, notamment lors de Campus en fête, autour du 25 novembre, du 8 mars et du 17 mai (journées internationales contre les violences faites aux femmes ; pour les droits des femmes ; contre l'homophobie et la transphobie).

- ✓ Faire connaître et rendre visible, par les moyens appropriés, dans les services et UFR, la cellule V2S mise en place par l'université en 2018, et diffuser en interne les campagnes nationales de prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- ✓ Promouvoir les actions de la mission et faire connaître ses interventions auprès des personnels, des étudiant(e)s (site web, journées thématiques), et auprès du grand public à l'occasion des actions culturelles de l'Université.
- ✓ Représenter l'Université auprès des différents partenaires internes et externes pour toutes les questions relevant de sa mission et notamment à la Conférence Permanente des chargés et chargées de mission Égalité/Diversité des établissements d'enseignement supérieur français (CPED), et auprès du Département des stratégies des ressources humaines, de la parité et de la lutte

contre les discriminations (D.S.R.H.PADI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'action de la personne en charge de la mission fera l'objet d'un rapport annuel d'activité auprès de la présidence de l'Université.

Responsabilités et obligations

La personne en charge de la mission devra proposer une feuille de route afin de tracer un plan clair lui permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Elle devra rendre compte de manière régulière et, au moins une fois par an, de sa mission auprès du Président de l'Université. Cette mission exigera objectivité et respect du caractère confidentiel des échanges.

Moyens

Pour la bonne mise en œuvre de sa feuille de route, la personne en charge de la mission pourra s'appuyer sur les services/directions de l'Université du Mans, y compris sur la Direction de la Communication pour ses actions de promotion et de communication.

La personne en charge de la mission Égalité Femmes/Hommes et de genre pourra bénéficier de formations complémentaires sur demande motivée et justifiée.

Fait au Mans, le

Le Président de l'Université